

- Km artère aérienne : 4.026 kms x 53.66 = 216.04
- Km artère en sous-sol : 13.742 kms x 40.25 = 553.12
- Emprise au sol : 2.40 m2 x 26.83 = 64.39

- **Forêt : vente des houppiers de la parcelle 7a**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, abandonne la délivrance et décide de valider le choix proposé par l'ONF d'un contrat d'approvisionnement négocié de gré à gré pour la vente de la parcelle 7a.

- **Travaux sylvicoles 2016**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nature des travaux qui seront à réaliser en 2016. Il approuve à l'unanimité le programme présenté.

Ce qui a été fait en 2015 :

- **en forêt** : continuation du programme de régénération coupe 28/29 et coupe 1/30 ; ouverture de cloisonnements d'exploitation au broyeur coupes 18 et 27
 - **bâtiments communaux** :
 - Lavoir : réfection de la toiture ; nettoyage de la parcelle située devant le lavoir ainsi que du grand fossé « sur Bière »
 - Église : réfection de la toiture
 - Voirie : réfection de 100 m de la rue de la Roture
 - Installation de 6 bancs
 - Fleurissement : réalisation d'un massif rue de la Roture à proximité du taxiphone
 - Aménagement d'un terrain pour VTT près du stade
 - Rafrâichissement logements maison Denet (les 2 logements sont loués).
 - Ecole maternelle : mise en place partielle d'une clôture
 - **Dans les écoles, de nombreux travaux ont été réalisés par le SIVOS** :
 - Élémentaire : pose d'un vidéo portier, changement de la fenêtre ronde salle de Mme Tissier, mise en place de rideaux salle de M^{me} Staal
 - Maternelle : remise en peinture salle de M^{me} Mathy plus le hall, vérification étanchéité toiture
- Dans les 2 écoles, nombreux travaux de maintenance.

Travaux prévus pour l'an prochain :

- **Voirie** : rue de la Colline : réfection de 80 m de chaussée plus sablage des trottoirs
 - **Aire de jeux** : le projet a démarré lentement mais commence à prendre forme. L'aire de jeux sera située dans le « parc ». Elle pourrait être installée dans le courant de l'année.
 - **Église** : réfection du paratonnerre et parafoudre (l'installation existante ne garantit plus du tout la protection du bâtiment)
 - **Salle des fêtes** : des travaux liés à la sécurité sont obligatoires : réfection du système de désenfumage de la salle qui ne fonctionne pas
 - **Mairie** : après l'étude préalable réalisée l'an dernier en concertation avec le conseil Régional, nous entrons dans la partie réalisation. La 1^{ère} démarche à effectuer sera de trouver un maître d'œuvre dans le premier trimestre de cette nouvelle année. Les travaux devraient commencer à l'automne.
 - **Logements communaux** : réfection du carrelage d'une cuisine
- Maîtrise du foncier : le Conseil Municipal a décidé d'acheter 2 parcelles de terre. La 1^{ère} parcelle est située en zone 1AU et est contiguë à la parcelle achetée l'an dernier. L'autre est située en zone ZK et se trouve derrière les maisons de la rue de la Vigne au Prieur à proximité du stade.



01/2016 janvier

Bulletin municipal

Tart le Haut

Bonne et Heureuse Année 2016

Le Maire et les Conseillers municipaux présentent à tous les habitants de Tart le Haut ainsi qu'à leurs familles leurs vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

Je remercie les élus, les employés communaux, ceux du SIVOS, ainsi que les présidents d'associations pour leur implication, leur volonté de faire vivre notre village.

Les années que nous vivons sont des années de grands changements au niveau de notre organisation territoriale. Les régions sont plus grandes, les intercommunalités acquièrent de nouvelles compétences. Ce sont ces deux échelons territoriaux que la loi NOTRE récemment votée a favorisés. Il est demandé aux Communes d'intégrer des services mutualisés et de travailler de façon plus étroite avec leur Communauté de Communes. Ces changements n'altèrent en rien la volonté de l'équipe municipale d'apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés et d'envisager l'avenir avec détermination.



Vœux du Maire et du Conseil Municipal

Dimanche 10 Janvier 2016

à 11 heures à la salle des fêtes de Tart le Haut

Toute la population est cordialement invitée à cette manifestation.





Informations village

Comptes-rendus de Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 23 Novembre 2015

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le procès-verbal de transfert de l'accueil périscolaire à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. La remise des biens a lieu à titre gratuit. La Communauté de Communes bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire (remboursements de prêts et paiement des charges) mais ne peut pas vendre le bien qui reste propriété de la Commune.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, met à disposition à titre temporaire le bâtiment sis 36 bis rue Principale et la salle des fêtes de Tart le Haut. Cette mise à disposition concernera les heures pendant lesquelles la Communauté de Communes assure les NAP et les activités périscolaires.

La communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure le remboursement à la Commune des charges de fonctionnement au prorata de la surface effectivement utilisée et du temps d'occupation des locaux.

- **Bail emphytéotique :**

À la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à la mise à disposition permanente des locaux scolaires de la Commune au SIVOS de la Bannière qui a la compétence scolaire. Le SIVOS assume les charges du propriétaire mais ne peut pas vendre le bien qui reste propriété de la Commune. Cette mise à disposition permanente prendra effet au 1^{er} janvier 2016 et transférera les biens liés à la compétence scolaire au SIVOS de la Bannière.

- **Convention de prêt d'un broyeur :**

Dans le cadre du programme local de prévention, le SMICTOM a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux qui sera mis à disposition des Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention pour le prêt du broyeur à la commune de Tart le Haut, valide le tarif de 20.00 € TTC par jour, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Centre Communal d'Action Sociale**

L'article 79 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République rend facultative la création de CCAS dans les Communes de moins de 1500 habitants. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

- **Travaux de voirie et demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de réfection de la rue de la Colline sur une longueur de 80 mètres
- sollicite le concours du Conseil Général dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie

- **Demande de subventions au titre de la DETR**

Comme suite à la délibération n°13-15 du 16/02/2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération « création d'une aire de jeux ».

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

- **Révision du bail de location des Sablières**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre fin de façon anticipée au bail de location de l'étang de la commune.

- **Maîtrise du foncier**

Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle cadastrée section E n°140 d'une surface de 1750 m² située au centre du village et la parcelle ZK n°41 d'une surface de 6690 m² située à proximité du stade.

- **Prix de location de la salle des fêtes**

Le Maire propose au Conseil Municipal de proposer un tarif global unique de 320 €, englobant la location de la salle et les frais de ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le tarif unique de 320 €.

Conseil Municipal du 14 Décembre 2015 :

- **Location logement maison Denet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de louer le logement communal T4 situé 25 rue Principale d'une superficie de 75 m² environ à un habitant de Tart le Haut pour un montant mensuel de 600 € (plus 30 € de charges mensuelles), à compter du 1^{er} décembre 2015.

- **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Côte d'Or**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu des possibles conséquences de cette nouvelle organisation territoriale sur l'avenir du SMICTOM émet un avis défavorable sur ce projet.

- **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Côte d'Or - Compétence SICECO**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, afin que ne subsiste qu'un seul et unique Syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le département de la Côte d'Or, hors Communauté urbaine, accepte d'étendre le périmètre du SICECO aux 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon.

- **Création d'emplois d'agents recenseurs**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement :

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- la création de 2 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier 2016 à mi-février 2016 :

- Madame KLEBER Hélène, domiciliée 15 rue Frédéric Mistral, 21110 Tart le Haut.

- Madame GOBLED Isabelle, domiciliée 66 rue Principale, 21110 Tart le Haut.

- **Redevance du domaine public par Orange**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'appliquer aux opérateurs de télécommunication la redevance d'occupation du domaine public (article 3 du décret 97-683 du 30 mai 1997 parution au JO le 01/06/97, article L47 et L48 du code des postes et des télécommunications).

Il en résulte que la redevance de France Télécom s'élèvera à 833.55 €, se décomposant de la manière suivante :